



Scot de l'aire  
métropolitaine  
Bordelaise

**Communiqué de presse**  
le 13 février 2014

## **Le SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise approuvé ! En route vers la mise en œuvre !**

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de l'aire métropolitaine bordelaise a été approuvé à l'unanimité par les élus du comité syndical du Sysdau, le 13 février 2014.

Serge Lamaison, président du syndicat mixte se félicite de ce résultat, fruit de cinq pleines années de travail, d'échanges, de concertation avec les différents acteurs publics (l'État, la région, le département, les syndicats, les chambres consulaires, etc.), les associations et les citoyens : « *Le SCoT est l'œuvre de tous et je souhaite que les meilleur cadre de vie pour les 850 000 habitants du territoire soit une belle réalité.* »

Les élus du comité syndical tiennent à souligner l'importance de ce vote qui engage le territoire bordelais jusqu'en 2030, en matière d'environnement, de transports, de logement, d'habitat, d'économie... et permet donc de mettre en cohérence les politiques publiques sectorielles.

En plaçant **au cœur de son projet, la nature comme socle préalable à tout aménagement** du territoire, le SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise parvient à concilier la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers avec un développement urbain, économique et démographique équilibré.

SCoT labellisé « Grenelle », il est le seul en France **à assurer une si grande protection des terroirs viticoles, richesse écologique, économique, filière d'excellence et vitrine mondiale du territoire.**

Le SCoT approuvé entrera en vigueur dans deux mois, puis il sera mis en œuvre. Les communes impliquées dans le SCoT auront trois ans pour mettre leur PLU et PLUi en compatibilité avec le SCoT. Le projet fera l'objet d'un suivi régulier avec une obligation de bilan dans six ans.

*Contact presse :*  
*Agnès Caullier*  
*07 86 17 62 34*